



Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 30 mars 2015, à 18 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jackie CROUAIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 24 mars 2015

PRESENTS : MM Jackie CROUAIL, Gilles VIAL, Gérard PERROTIN, Mmes Dominique GIRAUD, Roselyne MEDINA, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Mme Françoise BUNIAZET, Mr Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, Mr François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, MM Xavier AZZOPARDI, Philippe GALLARD, Mmes Véronique BOUTEILLON, Sandrine SEYSSEL, Mr Aurélien GENOSY, Mr Yassine ID NASSER MEDJANI.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Michèle BET à Mme Valérie BONO
Mr Paul GAONA à Mr Jackie CROUAIL
Mr Nicolas LO à Mr Aurélien GENOSY

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.



Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

N° 17/2015



Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 23 février 2015

Document **approuvé avec 22 voix.**

Mme Michèle SARRAZIN, Mr François RIGOUDY, Mme Sandrine SEYSSEL et Mr Aurélien GENOSY (avec pouvoir de Mr Nicolas LO) étaient absents pour ce vote.

Arrivée de Mme Michèle SARRAZIN, Mr François RIGOUDY, Mme Sandrine SEYSSEL et Mr Aurélien GENOSY (avec pouvoir de Mr Nicolas LO).

N° 18/2015



Sécurité civile, environnement / urbanisme

➔ **Avis sur un projet de centrale solaire au sol**

Présentation du projet effectuée par Monsieur Bastien CLEMENT, chargé de projets à la direction du développement photovoltaïque de La Compagnie du Vent :

La Compagnie du Vent, société spécialisée dans la production d'énergie éolienne et photovoltaïque, souhaite développer sur des délaissés de la plateforme chimique de Roussillon, au lieu-dit « Les Blaches Nord », une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet aura une emprise au sol comprise entre 15 et 20ha environ. Il est implanté sur des parcelles appartenant au GIE OSIRIS et l'entreprise SOLVAY, sur des « délaissés » industriels. Le projet est compatible avec la vocation de la zone UY du PLU, réservée aux activités économiques et en particulier aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et envisageable au regard des contraintes imposées par le PPRT.

Il doit permettre de développer une puissance comprise entre 6 à 9 MWc, soit l'approvisionnement de 5 000 personnes. Outre la production d'électricité, le projet permettra une réhabilitation de sites industriels non utilisés. Des études de faisabilité, notamment des expertises environnementales, paysagères et techniques, ont été réalisées. Un certificat d'urbanisme opérationnel relatif à ce projet est en cours d'instruction par nos services.

Une demande de permis de construire sera déposée au printemps 2015. Le projet est soumis à enquête publique.

La Compagnie du Vent souhaite proposer ce projet à l'appel d'offres émis par la Commission de Régulation de l'Energie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250kWc (CRE3).

A ce titre, la Compagnie du Vent sollicite l'avis de la Commune qui devra, par l'intermédiaire d'une délibération du conseil municipal :

- **se prononcer sur la possibilité de poursuivre le développement du projet sur le territoire salaisien et sur l'implantation du projet ;**
- **soutenir la candidature de ce projet à l'appel d'offres émis par la Commission de Régulation de l'Energie ;**
- **préciser que le projet est compatible avec la vocation de la zone UY du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Décision approuvée avec 25 voix pour, 1 voix contre (Mme Sandrine SEYSSEL) et 1 abstention (Mme Véronique BOUTEILLON).



Finances

N°19 et 20/2015

➤ *Compte administratif 2014 et affectation du résultat*

Présentation par Monsieur Gilles VIAL, Premier Adjoint :

Les chiffres à retenir :

| | |
|---|--------------|
| . Article 002 : Excédent antérieur reporté : | 732 612.05 € |
| . Article 1068 : Excédent de fonctionnement reporté : | 916 721.05 € |

002 – Excédent antérieur reporté : 732 612.05 €

Il s'agit du résultat 2014. Ce résultat s'explique par des dépenses non réalisées (dépenses en moins) et des recettes nouvelles après DM (recettes en plus), dont l'addition représente l'excédent.

*** dépenses de fonctionnement non réalisées : 1 573 897 €**

Il s'agit du prélèvement que l'on ne « réalise » pas pour 1 012 897 €, des dépenses diverses pour 561 000 € (divers comptes au chapitre 011 = 347 000 €, chapitre du personnel 012 = 73 000 €, participations chapitre 65 = 46 000 €, amortissement cpte 68 = 95 000 €).

*** recettes de fonctionnement nouvelles : + 75 000 €**

Pour l'essentiel : remboursement rémunérations personnel pour 37 000 €, le chapitre 74 (contrat CAF pour l'essentiel) pour 22 000 €, le chapitre 77 pour 16 000 €

*** dépenses d'investissement non réalisées : + 300 000 €**

Il s'agit du chapitre 21 pour 200 000 € et du chapitre 23 (travaux divers) pour 100 000 €.

* recettes d'investissement non réalisées :

- 1 217 897 €

On retrouve ici le prélèvement pour 1 012 897 €, 95 000 € au chapitre 28 qui concerne les amortissements et 110 000 € à la TLE.

Décision approuvée avec 26 voix pour. Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

N° 21/2015

➤ **Compte de gestion du comptable du trésor**

Les résultats sont conformes au compte administratif 2014.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).

N°22/2015

➤ **Vote des taux communaux 2015**

Les bases fiscales ont été transmises le 6 mars 2015 ; les produits attendus pour 2015 à taux constants seraient de :

| Prévisions 2015 | | | | Rappel 2014 | | | |
|------------------|-----------------------|-------|------------------|------------------|--------------------|-------|------------------|
| | BASES PREVISIONS 2015 | TAUX | PRODUITS | TYPE | BASES REELLES 2014 | TAUX | PRODUITS |
| TH | 5 160 000 | 4.82 | 248 712 | TH | 5 030 440 | 4.82 | 242 467 |
| Foncier Bâti | 16 544 000 | 12.54 | 2 074 618 | Foncier Bâti | 16 306 759 | 12.54 | 2 044 868 |
| Foncier Non Bâti | 90 300 | 59.09 | 53 358 | Foncier Non Bâti | 94 318 | 59.09 | 55 733 |
| TOTAUX | 21 794 300 | | 2 376 688 | TOTAUX | 21 431 517 | | 2 343 068 |

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).

➤ **Budget 2015**

Le contexte financier contraint des collectivités locales se confirme en 2015.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont en baisse puisque la DGF versée par l'Etat ainsi que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et l'AC (Attribution de Compensation) octroyées par la CCPR diminuent : environ 70 000 € en moins pour la DGF, 462 988 € pour la DSC et 76 322 € pour l'AC, ce qui représente une baisse d'environ 609 000 € sur un total de recettes de 12 514 496 €.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement restent stables malgré une hausse du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) de 50 000 €, et du chapitre 012 Charges de personnel de 228 500 €, par rapport au BP 2014. La rationalisation du budget de fonctionnement annoncée lors du DOB a pu s'opérer au cours des deux commissions finances des 12 et 19 mars.

Les recettes d'investissement intègrent une subvention du Conseil Général de 67 500 € au titre de la construction de la cuisine centrale. Le montant du FCTVA est en baisse, 240 000 € prévus, au regard des investissements réalisés en 2014.

Concernant les dépenses d'investissement, le DOB avait permis d'engager des discussions sur les projets en cours et à venir. Pour mémoire, deux projets ont été validés en 2014, la salle de restauration de Joliot Curie pour 740 000 € et l'aménagement des vestiaires du terrain sportif pour 1 600 000 €, couverts en partie par les reports d'investissement 2014 qui représentent un montant de 2 386 000 €.

Outre les dépenses engagées en 2014, la commission du 19 mars a validé un montant de dépenses nouvelles d'investissement de 671 744 €, tout en conservant une somme de 52 785 € au chapitre 020 Dépenses imprévues.

L'analyse des comptes faite lors des deux commissions des finances est reprise en détail ci-dessous, avec des explications sur le réalisé, la nature des comptes et les propositions du BP 2015.

Pour les dépenses de fonctionnement :

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

6042 - Achat de prestations de services : 65 000 €

On retrouve ici les séjours et sorties des enfants (écoles et SMEJ).
Proposition basée sur les prévisions des services.

60611 – Eau et assainissement : 40 000 €

Consommations d'eau de tous les bâtiments communaux.
Proposition basée sur le réalisé 2014 + petite enveloppe pour vestiaires douches.

60612 - Energie – Electricité : 480 000 €

Consommations d'électricité et de gaz de tous les bâtiments
La proposition se base sur le réalisé 2014 : depuis le passage au PES les factures sont prélevées sur 11 mois, sans possibilité de rattachement.

60618 - Autres fournitures : 250 €

Bouteilles d'acétylène.
Proposition basée sur le BP 2014 (commande exceptionnelle en 2014)

60621 – Combustibles : 9 000 €

Fuel domestique.

60622 - Carburants : 38 500 €

Carburant pour les véhicules communaux
Proposition basée sur le BP 2014.

60623 - Alimentation : 200 000 €

Produits alimentaires pour restaurant scolaire, crèche, SMEJ... hors manifestations Mairie. Produits alimentaires des techniciens et groupes pour fêtes organisées par service culture (6 870 €)
Proposition basée sur le réajustement par rapport au réalisé 2014

60628 - Produits pharmaceutiques : 4 000 €

Couches culottes pour les enfants de la crèche, produits pharmaceutiques pour les écoles.
Proposition basée sur le réalisé 2014

60631 - Fournitures d'entretien : 88 000 €

Achat produits d'entretien, pièces de rechange pour matériels et véhicules (hors main d'œuvre), produits d'entretien de la piscine du Rhodia. Ce compte dépend des réparations effectuées par les agents des services techniques, soit 5 000 € que l'on enlève du compte 61558.
Proposition basée sur les estimations suivantes : 8 000 € pour pièces de rechange, 70 000 € pour les produits d'entretien et 10 000 € pour les produits piscine.

60632 - Fournitures de petit équipement : 40 000 €

Achat de petit équipement informatique, de matériel ou de mobilier, ne pouvant être facturé en investissement (montant inférieur à 600 € TTC)
Tableau validé en commission finances pour un montant total de 20 000 €

60633 - Fournitures de voirie : 10 000 €

Achat de produits destinés à l'entretien des trottoirs, panneaux d'identification de bâtiments, sel déneigement, gravier, sable, panneaux de chantier.
Proposition basée sur les enveloppes suivantes : 2 000 € pour panneaux et plaques, 1 000 € pour les barrières, 2 000 € pour le sable et le gravier, 3 000 € pour déneigement et 2 000 € pour les fournitures diverses.

60636 - Vêtements de travail : 13 000 €

Vêtements de travail pour les services techniques, le restaurant scolaire, le service de police municipale, service hygiène et sécurité.

Proposition basée sur le réalisé 2014.

6064 - Fournitures administratives : 26 000 €

Fournitures de bureau (stylos, classeurs, pochettes, filmolux), les cartouches d'encre, ramettes papier blanc, CD, clés USB, DVD vierges, pour le fonctionnement des services communaux.

Proposition basée sur le BP 2014

6065 - Livres, disques, cassettes... pour la Médiathèque : 66 000 €

Abonnements, livres, CD, DVD pour la médiathèque

Proposition basée sur le BP 2014

6067 - Fournitures scolaires : 35 000 €

Livres, fournitures scolaires et d'éveil pour écoles.

Proposition basée sur : 488 enfants, dotation par enfant : 48 € ; par classe pour la bibliothèque : 250 € ; activités éveil : 250 € pour 20 classes.

6068 - Autres matières et fournitures : 142 000 €

Fournitures pédagogiques pour SMEJ, petit matériel, clés, ampoules, bois... pour entretien des bâtiments, vaisselle pour restaurant scolaire. L'augmentation s'explique par les fournitures des nouveaux bâtiments : sacs plastiques, barquettes....

Culture : serviettes et vaisselle jetable (1 150€).

Tableau validé en commission finances pour 12 000 €

611 - Contrats de prestations de services : 20 000 €

Balayage de la voirie (contrat balayeuse Péage de Rillon) + 1 fois par mois Mr Thomas Gérard, service culture : visites guidées.

Proposition basée sur les contrats, soit un passage par mois

6132 - Locations immobilières : 5 000 €

Loyer appartement de la Salamandre.

Proposition basée sur le BP 2014

6135 - Locations mobilières : 155 000 €

Location machine à affranchir, photocopieurs et imprimantes, vêtements de travail (EPI), véhicule SMEJ, machine à café, fontaine à eau, location matériel (sono, tribunes, scènes) lors de manifestations (culture : 30 500 €).

NB : proposition BP 2014 pour la culture = 28 000 €, réalisé = 36 728 €, ce qui explique le dépassement de 5 087 €.

Détail de la prévision :

| | Réalisé 2014 | Propositions BP 2015 |
|---|--|---|
| Parc impression <ul style="list-style-type: none">• C PRO• RICOH• Locam• RISO• DESK | <ul style="list-style-type: none">• 23 067 € (reliquat 2014)• 42 656 €• 12 348 € (reliquat 2014)• 29 442 €• 9 085 € • Soit un total de 116 598 € | <ul style="list-style-type: none">• 0• 51 000 €• 0• 30 000 €• 9 000 € • Soit un total de 90 000 € |
| Matériel outillage : pelleteuse, climatiseur, nacelles.. | 7 600 € | 8 000 € |
| Matériel de bureau : machine à affranchir et balance | 1 300 € | 1 500 € |
| Matériel fêtes et cérémonies : château gonflable, vidéo projecteur... | 1 700 € | 3 000 € |
| Matériel divers : fontaine à eau, matériel pour SMEJ.. | 17 000 € | 17 000 € |

| | Réalisé 2014 | Propositions BP 2015 |
|--|--------------|----------------------|
| Véhicules : minibus, réserve civile... | 4 200 € | 5 000 € |
| Secteur culture : matériel sono... | 36 728 € | 30 500 € |

614 - Charges locatives et de copropriété : 800 €

Charges pour appartement de la Salamandre, et maison Guironnet (190 €).
Proposition basée sur le BP 2014

61521 – Terrains : 62 000 €

Achat produits d'entretien de terrains (y compris sablage), de plantes ; entretien du matériel d'arrosage, abattage d'arbres. L'année 2014 était transitoire du fait des travaux sur le terrain naturel.
Proposition basée sur le BP 2014.

61522 - Bâtiments : 75 000 €

Entretien et réparation des bâtiments et de leurs équipements ; entretien des chaudières, des ascenseurs ; désinfection, dératisation, vérifications installations électriques.

Interventions annuelles :

* Apave :..... 14 000

* Dératisation :..... 6 000

* Chaudières :..... 5 000

Interventions imprévues (dégradations, pannes, entretien sans contrat) :

* divers : 50 000

61523 –Entretiens voies et réseaux : 175 556 €

Entretien de la voirie (forfait + marché à bon de commande), fauchage, élagage, contrat entretien éclairage public, curages réseaux, installation illuminations.

| Libellés | Réalisé BP 2014 | Prévisions obligatoires | Propositions BP 2015 |
|---|---------------------------------|-------------------------|----------------------|
| | | BP 2015 | |
| BP 2014 : 213 000 € | 183 102.36 € soit 86 % du BP | | |
| Ent. Grenot Contrat éclairage public (2013 à 2016) de 12 000 € à 96 000 € ttc | 81 967.94 € | 96 000.00 € | 82 000.00 € |
| Contrat fixe éclairage public (2013 à 2016) Systématique | 58 356.01 € | 58 356.01 € | |
| Eiffage Contrat voirie de 0 € à 57 600 € ttc | 29 738.35 € | 57 600.00 € | 30 000.00 € |
| Apave Contrôle des installations voiries | 690.00 € | 700.00 € | |
| Erdf - divers | 331.20 € | | |
| Gabillon - Elageuse | 1 920.00 € | | 1 500.00 € |
| Gojon siletra -Feux tricolores | 1 299.60 € | | 1 000.00 € |
| Sra-savac - Curages réseaux | 6 806.80 € | 2 000.00 € | |
| Griffay | 1 290.86 € | | |
| Dsr | 701.60 € | | |
| | 183 102.36 € | | |
| | | | 175 556.01 € |

Explication du réalisé par rapport au BP :

Le marché à bon de commande Grenot a été réalisé à la hauteur de 76 %.

Le marché à bon de commande Eiffage a été réalisé à la hauteur de 51,6 %.

61551 – Entretien matériel roulant : 27 000 €

Réparations et entretien des véhicules immatriculés.

Proposition basée sur le réalisé 2014.

61558 – Entretien autres biens mobiliers : 35 000 €

Entretien et réparation outillage et petit matériel, blanchisserie.

Voir compte 60631 pour le réalisé 2014 et BP 2015 (- 5 000 €)

6156 Maintenance : 241 000 €

| Libellé | Réalisé 2014 | Engagés au BP 2015 | Propositions BP 2015 |
|---|--|---------------------|----------------------|
| BP 2014 : 278 500 € | 240 972.73 € soit 86.52 % du BP | | |
| Cofely (chaudière) | 22 750.00 € | 23 000.00 € | |
| Cap Sécurité (système vidéo protection) | 4 340.00 € | 4 348.80 € | |
| Sec (alarmes + badges) | 45 230.00 € | 48 856.80 € | |
| Sicli (extincteurs) | 5 600.00 € | 7 800.00 € | |
| Toiltech (toilettes publiques) | 4 332.00 € | 4 416.00 € | |
| BIG BANG | 980.00 € | 994.00 € | |
| Michel Plante (WC cimetière) | 1 450.00 € | 1 447.20 € | |
| Otis (ascenseurs) | 7 037.00 € | 7 087.20 € | |
| COMPAIR (compresseurs) | 1 188.00 € | 1 188.00 € | |
| BCM (parafoudre) | 825.00 € | 855.00 € | |
| D2H (ventilation) | 8 004.00 € | 8 000.00 € | |
| Bâtiments | 101 736.00 € | 107 993.00 € | - € |
| Portis (portes automatiques) | 5 960.00 € | 6 019.20 € | |
| E2S (Climatisations) | 11 400.00 € | 11 496.00 € | |
| Initial services (essuies mains) | 21 650.00 € | 21 892.80 € | |
| Enéria (groupe électrogène) | 5 550.00 € | 5 632.00 € | |
| Néopost (mises sous plis) | 1 480.00 € | 1 243.00 € | |
| Nextiraone (téléphonies) | 4 700.00 € | 4 660.80 € | |
| LAB SERVICES (frigos cuisine centrale) | | 1 320.00 € | |
| Autres (Graphimailer, Karcher, Desmarquest, Martinon, Sema, snef) | 6 980.00 € | 5 659.00 € | |
| Matériels | 57 720.00 € | 57 922.80 € | - € |
| Afi (médiathèque) | 5 765.33 € | 5 765.33 € | |
| Aductis (services techniques) | 9 640.64 € | 6 422.00 € | |
| Arpège (Mairie + CCAS) | 2 836.10 € | 2 836.10 € | |
| Adic (recensement) + Sigec (élections) | 1 102.86 € | 1 102.86 € | |
| Visa (payes +rh) + berger lev. (compta) | 13 445.86 € | 13 445.86 € | |
| Sirap - (sig) | 2 847.47 € | 2 847.47 € | |
| Fonctionnement serveur + maintenance ordinateurs + serveurs + onduleurs | 15 475.20 € | 7 216.80 € | |
| Intrasec (secrétariat courriers) | 26 777.00 € | 26 777.00 € | |
| Ab concept (logiciel stades des cités) | 1 050.00 € | 1 050.00 € | |
| Divers (scanners,...) | 2 576.27 € | 2 576.27 € | |
| <i>Nouveaux contrats (Proserveria + logiciel police municipale + logiciel badges)</i> | | 3 760.00 € | |
| | 81 516.73 € | 73 799.69 € | |
| Total 6156 | 240 972.73 € | 240 715.49 € | - € |

Transfert à la CCPR de la maintenance des bassins soit 25 000 €
 Informatique contrat Aductic..... soit 14 % en moins
 Certains contrats de maintenance concernant les bâtiments sont terminés depuis le 31 décembre 2014 et vont faire l'objet d'une nouvelle consultation.

616 - Primes d'assurances : 57 000 €

Proposition basée sur une estimation des services.

6182 - Documentation générale et technique : 20 000 €

Propositions basées sur une estimation d'abonnements.

6184 - Versement à des organismes de formation agréés : 35 000 €

Propositions basées sur une estimation de formations 2015 + document unique (dernière année 19 000 € par an sur 3 ans) + formation pour le temps de midi délivrée par la ligue de l'enseignement en complément de celle réalisée en 2014.

6185 - Frais de colloques et séminaires : 9 000 €

Frais de formation des élus : 8 000 €, colloques 1 000 €.

6188 - Autres frais divers (formations liées à l'informatique) : 15 000 €

Provision pour diverses formations.

6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs : 2 000 €

Il s'agit de l'indemnité versée au receveur municipal.

6226 Honoraires : 322 091 €

| Libellé | Réalisé 2014 | Engagés au BP 2015 | Propositions BP 2015 ou nouvelles conventions |
|---|---|--------------------|---|
| BP 2014 : 317 000 € | 325 085.83 € Soit 102.55 % du BP | | |
| Missions d'accompagnements : Démopart (contrat du 12/5/2014 au 1/10/2015) | 48 687.50 € | 39 672.00 € | A provisionner si renouvellement du contrat |
| Cedralis : Abonnement annuel + test | 8 843.82 € | 8 892.00 € | |
| Architecte conseil | 13 761.90 € | 13 000.00 € | |
| Svp (fin du contrat le 7/06/2015) | 5 683.31 € | 2 370.00 € | |
| Ctr -Tlpe (7 % du chiffre fin contrat en 2015) | 23 407.17 € | 22 000.00 € | |
| Socotec (fin du contrat 1/8/2015) | 12 105.00 € | 18 000.00 € | |
| Protectas | 6 960.00 € | 2 153.00 € | |
| Amaris (PPRT) sur 3 ans | | 30 000.00 € | |
| Cléa | 10 760.00 € | 1 560.00 € | |
| Baya consulting (crèche) | 2 391.92 € | 8 120.00 € | |
| ICSI | 4 903.60 € | | |
| Citis (rythmes scolaires) | 8 880.00 € | | |
| Honoraires médicaux | 990.00 € | 1 000.00 € | |
| Spectacles culture (TEC, photographe...) | 54 030.59 € | 59 000.00 € | |
| Diagnostic et contrôles | 12 303.73 € | | 6 000.00 € |
| Bornages | 4 845.90 € | 2 000.00 € | |
| Informatique : Com6 (coût du contrat : 117 124.80 €) | 81 649.20 € | 100 124.80 € | |
| Cegid | 1 674.40 € | 1 200.00 € | |

| Libellé | Réalisé 2014 | Engagés au BP 2015 | Propositions BP 2015 ou nouvelles conventions |
|---|---------------------|--------------------|---|
| Proserveria | 4 860.00 € | | |
| Divers informatique (sec, intrasec) | 6 327.09 € | | |
| Divers (avocats, CDG, taxi chiens) | 12 020.70 € | | 7 000.00 € |
| Total 6226 | 325 085.83 € | | |
| | | | 322 091.80 € |

Explication du réalisé par rapport au BP 2014 :

Le contrat avec la sté Com6 a été utilisé à 69,71 % soit 3 jours par semaine au lieu de 5 ; les prestations hors budget = CLEA, BAYA et CITIS pour 22 000 €.

La culture + 6 000 € prévus au BP au 6228 (imputation selon la nature de la prestation).

6228 – Divers (intervenants spectacles) : 140 000 €

Prévisions des spectacles écoles, médiathèque, crèche et SMEJ = 38 000 €. Pour le secteur culture le prévisionnel est de 102 613 €. NB : prévisionnel 2014 pour la culture = 118 300 €, réalisé = 81 918 €, ce qui explique une partie du disponible de 36 400 € sur 2014.

6231 - Annonces et insertions : 39 000 €

Propositions basées sur le BP 2014 (dont 26 400 € pour le secteur de la culture).

6232 - Fêtes et cérémonies : 61 000 €

Pour les petites et grandes manifestations : 15 000 €, vœux du Maire : 11 000 €, boissons : 22 000 € (en stock pour alimenter les bâtiments communaux, les réunions ponctuelles, fournitures machines à café), chocolats : 6 000 €, gerbes de fleurs : 1 500 €, cinéma en plein air : 3 500 €, cadeaux et récompenses : 2 000 €.

6236 - Catalogues et imprimés : 42 000 €

Prévisions 2015 : 23 000 € pour le Salaise Info, les enveloppes à entête et les agendas, service culture : 19 620 €.

6238 – Frais divers de publicité : 100 €

RAS (impressions photos)

6241 - Transports de biens : 2 000 €

Proposition basée sur les besoins pour les services divers (500 €), transport pour Cavaliers de la Citadelle (1 300 €).

6247 - Transports collectifs : 52 000 €

Proposition basée sur une estimation avec la suppression des transports du temps de midi.

6251 - Voyages et déplacements : 20 000 €

Proposition basée sur le réalisé 2014 (dont 2 500 € pour le secteur culture).

6257 - Réceptions : 42 000 €

Proposition basée sur le BP 2014, dont 32 866 € pour le secteur culture.

6261 - Frais d'affranchissement : 44 000 €

Proposition basée sur le réalisé 2014, à réajuster en DM si nécessaire pour distributions Salaise Info et Rendez-vous du Mois.

6262 - Frais de télécommunications : 77 000 €

Proposition basée sur le réalisé 2014 + petite enveloppe pour vestiaires douches.

627 – Services bancaires : 100 €

Frais occasionnés par le paiement des factures avec des CESU.

6281 - Concours divers (cotisations...) : 17 000 €

Proposition basée sur le BP 2014

6282 - Frais de gardiennage : 30 000 €

Proposition basée sur le BP 2014, dont 8 000 € pour le secteur culture.

6283 - Frais de nettoyage des locaux : 135 000 €

Proposition basée sur une estimation du service marchés publics (nouveaux contrats en mars)

63512 - Taxes foncières : 28 000 €

Proposition basée sur le BP 2014.

63513 – Autres impôts locaux : 1 500 €

Proposition basée sur une estimation pour 2015.

6355 - Taxes et impôts sur les véhicules : 900 €

Proposition basée sur le BP 2014

637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) : 15 500 €

Spectacles cultures (14 000 €), autres spectacles (SMEJ, inaugurations...1 500 €).

Le total des charges à caractère général (chapitre 011) pour le BP 2014 serait de 3 279 997 €, soit - 211 253 € par rapport au BP 2014. Les réductions se retrouvent dans divers comptes, notamment sur les contrats prévus au minimum (61523 et 6156), le compte 60612 prélevé sur 11 mois, le compte 6247 (transports) avec la suppression des transports des enfants le midi.

012 - CHARGES DE PERSONNEL

Total du chapitre : 6 706 000 €

✓ Proposition pour 2015 : 6 706 000 = 4.71 % sur réalisé 2014 (+ 301 706 €)

✓ Pour 2015 :

- Augmentation des charges patronales (URSSAF + 0.20 %, CNRACL et IRCANTEC + 0.76 %) ce qui représente un coût de **10 000 €**.
- Le marché de l'assurance statutaire est arrivé à échéance le 31 décembre 2014, avec un passage du taux de 5.07 % à 7.32 %. Le candidat retenu sur le nouveau marché propose un taux de 9.57 % (notre ancien assureur a postulé à 10.75 %). Les causes de ces augmentations ont été évoquées en 2014 : taux trop bas, sinistralité importante, nouvelle prise en charge des « maladies professionnelles » avec provisionnement obligatoire pour les assureurs. L'augmentation à prévoir sur le marché est de 119 000 € (montant 2015 = 297 263 €) ; il convient de prévoir une régulation sur 2014 de 40 000 €, soit **+ 159 000 €** au total.
- La réforme des catégories C et B (en partie) représente **+ 33 000 €**.
- Le reste (environ 100 000 €) représente l'augmentation « mécanique » des charges de personnel (avancement d'échelon, avancement de grade, variation du SFT, recrutement non titulaires remplaçants...).

Ratio réalisé 2014/ BP 2015 : + 4.71 %

Ratio BP + DM 2014/ BP 2015 : + 3.53 %

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

6531 - Indemnités élus : 107 000 €

6532 - Frais de mission des élus (frais de déplacement) : 5 000 €

A compléter avec le compte 6185

6533 - Cotisations retraites élus : 5 500 €

6534 - Cotisations sécu. élus : 6 900 €

Cotisation pour le Maire uniquement, prélevée auparavant au 012.

6535 - Formation élus (frais d'inscriptions aux formations) : 15 000 €

6541 - Pertes sur créances irrécouvrables : 4 400 €
La prévision correspond aux demandes d'admissions en non-valeur.

6554 - Contributions aux organismes de regroupement : 267 000 €

Comparatif 2014/2015 :

* SMIRCLAID :0 € 0 € (CCPR)
* SIRCAT:3 078 € 1 339 €
* Syndicat de la Sanne :94 373 € 112 206 € (dont 5 000 € pour études)
* Sigearpe :0 € 0 € (CCPR)
* TEC : 152 331 € 152 406 €

6558 – Autres dépenses obligatoires : 43 020 €

Nombre d'enfants effectivement scolarisés en 2014-2015, soit 68 enfants pour une dotation de 632.57 €

65734 – Communes : 3 150 €

Prévisions communiquées par le coordonnateur.

657362 – CCAS : 90 000 €

Demande d'augmentation de la subvention (+ 10 000 €).

65738 – Autres organismes : 1 000 €

Participation au centre médico scolaire de Vienne.

6574 – Subventions organismes de droit privé : 768 000 €

Prévisions basées sur le tableau 2015, hors subventions exceptionnelles.

66 - CHARGES FINANCIERES

6611 - Intérêts des emprunts : 108 000 €

Intérêts des emprunts, sans prendre en compte des hypothèses d'emprunt nouveau.

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

6714 - Bourses et prix : 2 000 €

Proposition basée sur le budgétisé 2014

673 - Titres annulés : 2 200 €

On retrouve ici les éventuelles annulations de titres pour la TLPE 2014.

678 – Autres charges exceptionnelles : 0

68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

6811 – Dotations aux amortissements : 500 000 €

Pendant du chapitre 28 en recettes d'investissement (dont 100 000 € au titre de l'amortissement du compte 2031).

6817- Provisions : + 4 000 €

Ecritures d'ordre : il convient de provisionner une somme pour les « restes à recouvrer » (factures anciennes non acquittées par les administrés), à hauteur de 10 %, en attente d'une éventuelle admission en non-valeur.

014 – ATTENUATION DE PRODUITS

739118 – Prélèvement sur centimes : 79 000 €

Il s'agit du montant prélevé sur la fiscalité, destiné à alimenter le Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale (Financement de la CMU). Ce prélèvement sur centimes est désormais constaté comme une dépense de fonctionnement.

73925 – Prélèvement FPIC (Fds de Péréquation Intercommunale et Communale) : 150 000 €

Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale institué par la loi de finance pour 2012. Le montant est prévu au niveau national suivant le calendrier suivant :

- 150 000 000 € en 2012
- 360 000 000 € en 2014
- 570 000 000 € en 2014
- 780 000 000 € en 2015
- 2% des recettes fiscales en 2016

Le montant prévu au niveau local :

- 46 195 € en 2012
- 61 758 € en 2013
- 96 644 € en 2014
- 150 000 € en 2015 en prévision
- ? en 2016

042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

675 – Valeurs comptables immobilisations cédées : 0

Les sommes payées à ce compte sont prévues au chapitre 024 en recettes d'investissement (application nomenclature M14).

676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement : 0 (Idem)

Les dépenses de fonctionnement atteindraient 12 127 467 €

Pour les recettes de fonctionnement :

013 – ATTENUATIONS DE CHARGES

6419 – Remboursement rémunération du personnel : 270 000 €

Prévisions basées sur le BP 2014.

6459 – Remboursement sur charges de sécurité sociale : 4 000 €

Fonds de compensation du supplément familial (versé par la CDC suivant le montant du supplément familial versé), remboursement cotisations suite validations de services des agents. Remboursement exceptionnel sur 2014 pour un appareil auditif.

70 – PRODUITS DES SERVICES

70388 – Autres redevances et recettes : 10 000 €

Entrées piscine du Rhodia durant l'été, adhésions à la médiathèque

7062 – Redevances, services à caractère culturel : 45 300 €

Billetterie des concerts (Blues, Country, spectacles, marché artisanal).
Prévisions du Service Culture.

7066 – Redevances, services à caractère social : 174 000 €

Participation des parents pour la crèche, le SMEJ, inscriptions aux cours de couture (adultes et enfants).
Prévisions ajustées.

7067 – Redevances, services périscolaires : 85 000 €

Participation des parents pour le restaurant scolaire, vente de tickets repas par le service CCAS pour les gens du voyage.

7071 – Compteurs : 12 000 €

Facturation de l'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques.

70878 – Remboursements de frais par autres redevables : 5 000 €

On retrouve ici la part « ménage » des loyers facturés. A noter que l'on facture désormais des frais de chauffage à la Poste pour le local situé au rez-de-chaussée, estimés à 768 €/an, et le bio nettoyage du centre dentaire 1 300 €/an.

7088 – Autres produits : 1 000€

Braderie médiathèque et vente de livres du blues.

73 – IMPOTS ET TAXES

7311 – Contributions directes : 2 376 688 €

Prévisions basées sur les bases de fiscalité en conservant les mêmes taux.

7321 – Attribution de Compensation : 7 220 678 €

Prévisions basées sur le réalisé 2014, diminuées du montant prélevé pour les compétences transférées : SIGEARPE pour l'eau pluviale, le SMIRCLAID, les associations caritatives, la natation et athlétisme, le sport loisirs handicap, soit 76 322 €.

7322 – Dotation de Solidarité Communautaire : 254 771 € (soit – 462 988 / 2014)

Prévisions basées sur les comptes rendus CCPR. (A noter la baisse progressive de la DSC, initiée en 2014, jusqu'en 2018).

7323 – FNGIR : 22 003 €

Remplace le Fds départemental de TP.
Données fournies par la DGCL.

7338 – Autres taxes : 6 000 €

Redevance d'occupation du domaine public facturée à EDF, Linde Gaz, France Telecom.

7343 – Taxe sur les pylônes électriques : 20 000 €

7355 – Taxe sur énergie hydraulique : 200 €

Prévisions basées sur le BP 2014.

7363 – Impôts sur les spectacles : 0 €

7368 – TLPE : 220 000 €

Estimation suite au recensement 2014.

7381 – Taxe additionnelle droits de mutation : 20 000 €

Prévisions prudentes.

74 – DOTATIONS, PARTICIPATIONS

7411 – DGF dotation forfaitaire : 220 000 €

Les dotations notifiées par la DGCL ne sont pas encore connues, il s'agit d'une estimation.

745 – Dotation Spéciale Instituteurs : 2 500 €

Prévisions basées sur le BP 2014.

746 – Dotation Générale de Décentralisation : 0 €

74718 – Participations de l'Etat : 17 000 €

Frais d'assemblées électorales. On comptabilise aussi la dotation de l'Etat pour les rythmes scolaires (25 150 €, dont un acompte de 8 000 € en 2014).

7473 – Subventions du Département : 2 500 €

Prévisions basées sur le réalisé 2014.

74748 – Subventions des Communes : 21 000 €

Prévisions communiquées par le coordonnateur SMEJ.

7478 – Subventions des autres organismes : 530 000 €

Participation CAF dont contrat enfance (environ 270 000 €).

74833 – Etat –compensation TP : 8 827 €

74834 – Etat –compensation TF : 8 226 €

74835 – Etat –compensation TH : 17 111 €

Prévisions notifiées par la DGCL

7488 – Autres attributions et participations : 0 €

75 – AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

752 – Revenus des immeubles : 74 000 €

Proposition estimée sur la base des baux en cours (SUP'AIR en moins).

7551 – Excédent budget annexe : 0 €

758 – Produits divers de gestion courante : 126 000 €

Prévisions basées sur le réalisé 2014, augmenté d'un remboursement exceptionnel sur le dommage ouvrage du Pôle Enfance pour 26 000 € (fissures sur bâtiment).

76 – PRODUITS FINANCIERS

768 – Autres produits financiers : 0 €

77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS

7713 – Libéralités reçues : 4 080 €

Prévisions du Service Culture.

773 – Mandat annulé : 0 €

7788 – Produits exceptionnels divers : 0 €

Ces deux comptes seront ajustés si nécessaire.

78 – REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS

7817– Reprises sur provisions : 4 000 €

Ecritures d'ordre (voir article 6817 en dépenses).

042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

775 – Valeurs comptables immobilisations cédées : 0 €

776 – Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement : 0 €
Voir les notes sur le lexique

002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

002 – Excédent antérieur reporté : 732 612 €

Il s'agit du résultat 2014. Ce résultat s'explique par des dépenses non réalisées (dépenses en moins) et des recettes nouvelles après DM (recettes en plus), dont l'addition représente l'excédent (voir explications sur CA 2014).

Les recettes de fonctionnement atteindraient 12 514 496.05 €

Pour les recettes d'investissement :

024 – PRODUITS DES CESSIONS

024 – Produits des cessions : 0 €

Le montant du produit des cessions (terrains, matériels..) doit être inscrit à ce compte et « réalisé » sur d'autres comptes (réglementation M14) : 675, 676, 775, 776, 192, 2111.

10 – DOTATION FONDS DIVERS

10222 – FCTVA : 240 000 €

10223 – TLE – 10226 – TA : 170 000 €
Prévisions prudentes.

1068 – Excédent de fonctionnement reporté : 916 721 €

Ce montant n'est pas à comptabiliser dans les recettes nouvelles : il « compense » les reports d'investissement.

13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

1321 – Subventions Etat : 0 €

1322 – Subventions Région : 0 €

1323 – Subventions Département : 67 500 €
Concerne la cuisine centrale

1328 – Subventions autres : 0 €

1346 – Participations voirie et réseaux : 0 €

16 – EMPRUNTS

1641 – Emprunts : 0 €

Il faudra inscrire ici le montant de l'éventuel emprunt 2015.

20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2031 – Revenus des immeubles : 0 €

Il s'agit de l'amortissement des études en cours (correspond au compte 6811). Ce compte sera ajusté en DM si nécessaire.

28 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

500 000 € : Il s'agit de la contrepartie des amortissements constatés à l'article 6811 des dépenses de fonctionnement (dont 100 000 € au titre de l'amortissement du compte 2031).

| | |
|--|-----------------------|
| Les nouvelles recettes d'investissement atteindraient : | 977 500.00 € |
| On peut rajouter le delta RF/DF : (12 514 496.05 - 12 127 467) | <u>387 029.05 €</u> |
| Ce qui permet un disponible pour l'investissement de : | 1 364 529.05 € |
| Le remboursement de la dette en capital : | <u>- 640 000.00 €</u> |
| Disponible pour le cahier des dépenses d'investissement : | 724 529.05 € |

L'examen des dépenses d'investissement a permis d'équilibrer le budget, en dégagant un montant de dépenses imprévues de 52 787 €. Ainsi, le montant total des dépenses d'investissement serait de $671\,742 + 52\,787 + 640\,000 = 1\,364\,529.05$ €

Décision approuvée avec 22 voix pour, 1 voix contre (Mr François RIGOUDY) et 4 abstentions (MM Gérard PERROTIN, Aurélien GENOSY avec pouvoir de Nicolas LO et Yassine ID NASSER MEDJANI).

➤ Budget annexe des Nèves

Le budget annexe des Nèves se poursuit avec l'avance consentie par la commune (versements de 2011 à 2013), qui atteint le total de 4 000 000 €. Il n'est pas prévu de verser d'avances supplémentaires en 2015.

Compte tenu des dépenses engagées jusqu'à maintenant (2 909 348 €) que représentent les acquisitions foncières, les études et l'enfouissement des réseaux, le budget annexe des Nèves dispose d'un crédit de 1 090 652 € (4 000 000 – 2 909 348) pour engager des travaux en 2015, en attendant l'encaissement de la vente de surface de plancher.

A noter que les travaux d'aménagement prévus lors du lancement du marché de maîtrise d'œuvre (échéance repoussée en juillet 2015) représentent 4 000 000 €. (Pour un crédit de 1 090 652 €)

Décision approuvée avec 26 voix pour et 1 abstention (Mr François RIGOUDY).

N°23/2015

➤ Vote des subventions et des participations 2015

Voir liste des subventions et des participations en **annexe**.

Décision approuvée avec 26 voix pour et 1 abstention (Mr François RIGOUDY).

N°24/2015

➤ Admission en non-valeur

Consécutivement à :

- ✓ Des impayés aux services municipaux facturés aux administrés : 4 336,39 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).

N°25/2015

➤ Tarification de la restauration scolaire pour 2015

Selon le décret n°2009-553 du 15 mai 2009 (articles R531-52 et R531-53 du Code de l'Education), les tarifs de la restauration fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. La dernière délibération en date du 24 février 2014 a fixé l'augmentation à 4 % soit 2,40 €.

Le bureau municipal du 19 mars 2015 propose une augmentation de 4 % au 1er janvier 2015, ce qui donne :

| | 2011 | 2012 | 2013 (+7%) | 2014 (+4 %) | 2015 (+4 %) |
|----------------------------|---------|---------|------------|-------------|---------------|
| Prix du repas | 2,15 € | 2,15 € | 2,30 € | 2,40 € | 2,50 € |
| Coût de revient d'un repas | 11,29 € | 12,17 € | 12,57 € | 11,63 € | - |

Décision approuvée avec 26 voix pour et 1 abstention (Mr Xavier AZZOPARDI).



Personnel communal

N° 26/2015

➤ Modification de la grille des emplois communaux

Avancement de grade – promotion interne

Dans le cadre du tableau complémentaire d'avancement de grade, 1 agent réunit les conditions statutaires requises pour un avancement au grade de :

- ✓ Rédacteur Principal 2^{ème} classe : (1 agent)

Dans le cadre du tableau annuel de promotion interne, 7 agents réunissent les conditions statutaires requises pour une promotion au grade de :

- ✓ Rédacteur : (3 agents)
- ✓ Technicien : (3 agents)
- ✓ Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

Afin de pouvoir nommer les agents ayant reçu un avis favorable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création à temps complet des postes correspondants, ainsi que la suppression des postes occupés précédemment par les agents (à compter de la date de nomination de l'agent).

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).

N° 27/2015

➤ Elections professionnelles 2014 : représentants du CHSCT

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 janvier 2015 afin de désigner les représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Constatant une erreur sur la liste des représentants, le bureau municipal propose la modification suivante :

| Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail | |
|---|---|
| Titulaires | Suppléants |
| Jackie CROUAIL Fernand FRANCES Paul GAONA Françoise BUNIAZET <i>Dominique GIRAUD à la place de Xavier AZZOPARDI</i> | Christine ROBIN Christine BION Martine ESCOMEL Gilles VIAL <i>Xavier AZZOPARDI à la place de Philippe GALLARD</i> |

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).



Enfance / Jeunesse

N° 28/2015

➤ Convention de gestion 2015 du centre social du Roussillonnais

La convention de gestion du centre social du pays roussillonnais concerne les communes de Roussillon, Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, la CAF de l'Isère et le centre social.

La précédente convention (2012-2014) étant arrivée à échéance le 31/12/2014, une nouvelle convention est proposée pour 1 an soit du 1/01/2015 au 31/12/2015.

Cette année 2015 doit permettre aux financements « Contrat de ville » de se mettre en place et d'indiquer aux financeurs historiques à quelle hauteur ils interviendront sur une durée normale de conventionnement (3 ans).

Les subventions annuelles sont basées sur le réalisé de l'année 2014, année servant de référence. La répartition entre les communes est calculée selon les activités et en fonction de clés de financement.

De 33,33 % à 85 % pour Salaise sur Sanne, sans changement par rapport à la précédente convention.

Les tableaux présentés en annexe 5 bis (de la convention) distinguent pour les trois villes, la part relative au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), laquelle donne lieu au versement d'une prestation de service par la CAF.

La subvention versée par Salaise sur Sanne en 2015 serait de 106 680 € au titre de la convention de gestion et de 178 363 € au titre du CEJ.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).



Bâtiments communaux

N° 29/2015

➤ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)

Délibération autorisant le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru.

La ville de Salaise sur Sanne a mis en place une commission accessibilité afin de dresser le constat de l'accessibilité au cadre bâti existant en vue de présenter un agenda avant le 27 septembre 2015.

La durée d'exécution des travaux est fixée à trois ans.

Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments ou installations ouverts au public sur 3 périodes allant de 2015 à 2017. Il présente également l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'une part, de valider l'agenda d'accessibilité programmée et d'autre part, de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).



Cimetière

N° 30/2015

➤ Nouveaux tarifs du cimetière communal 2015 (voir en annexe)

Le bureau municipal du 26 février 2015 a émis un avis favorable sur les nouveaux tarifs 2015 du cimetière communal. Les conseillers municipaux doivent délibérer afin de les valider.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes).



Vie sociale

N° 31/2015

➤ Motion de soutien au syndicat CGT des cheminots de St Rambert d'Albon

Le syndicat interpelle les collectivités concernant le projet de fermeture définitive de la ligne de transport de marchandises St Rambert d'Albon / Beaufort, reportant ainsi le transport de 60 000 tonnes de céréales par route, et menaçant des emplois et les conditions de travail.

Le bureau municipal en séance du 5 mars 2015 propose de prendre une motion afin de soutenir l'action du syndicat CGT des cheminots de St Rambert d'Albon.

Après discussion et délibération à l'unanimité des présents et représentés (soit 27 votes), ce sera une double motion :

1. Une pour le maintien de la ligne de transport St Rambert d'Albon / Beaurepaire.
2. Une pour soutenir les actions du syndicat CGT des cheminots de St Rambert d'Albon.



« Vu par nous, Jackie CROUAIL, Maire de SALAISE-SUR-SANNE (Isère), pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Le Maire,
Jackie CROUAIL

Fait à Salaise-sur-Sanne, le mercredi 8 avril 2015